



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 avril 2010
D - 20100215

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/04/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 avril Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*présent jusqu'à 15 h 35*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD (*présente à partir de 16 h 25*), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean-François BERTHOU, M. Guy ACCOCEBERRY, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Pierre HURMIC,

Renouvellement de l'adhésion à l'association ENERGIE CITES. Autorisation.

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée en conseil municipal du 30 mars 2009, la Ville de Bordeaux a adhéré à Energie-Cités, association des autorités locales européennes pour une politique énergétique locale durable.

Energie-Cités, en collaboration avec les réseaux européens Climate Alliance, Eurocities, CCPE et Fedarene, dirige en outre le bureau de la Convention des Maires, à laquelle la Ville a souscrit par délibération en date du 2 mars 2009.

Pour mémoire, ses principaux objectifs à l'égard des autorités locales européennes membres sont de :

- renforcer leur rôle et leurs compétences dans le domaine de l'énergie durable,
- représenter leurs intérêts et peser sur la politique et les propositions des institutions de l'union européenne dans les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement et des politiques urbaines,
- développer et promouvoir leurs initiatives par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs.

Cette adhésion a permis à la Ville de Bordeaux de découvrir de nouvelles pratiques et d'élargir ses partenariats avec d'autres autorités locales mais aussi de pouvoir donner son opinion sur des propositions de la communauté européenne et des futures directions politiques, de participer à des projets soutenus par la commission européenne, de bénéficier de services exclusifs tels une assistance individuelle dans la préparation de projets entre autres, de publier des informations sur sa municipalité à un niveau international.

Enfin, elle nous apporte l'adhésion gratuite à la campagne Display, qui, depuis 2003, encourage ses membres à améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments, action s'inscrivant totalement dans le thème 1 de notre Agenda 21. L'affichage de la performance énergétique des équipements figure parmi les actions de sensibilisation, menées auprès des usagers. Display soutient actuellement 400 autorités locales.

C'est pourquoi il nous apparaît important et utile de souscrire à nouveau à cette association. Cette adhésion s'inscrit dans l'action 55 du thème 6 de l'Agenda 21 : partager les savoirs et les savoir-faire dans les réseaux des collectivités locales.

Le montant de la cotisation pour l'année 2010 s'élève à 2 500 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder au renouvellement de cette adhésion et au versement de la cotisation y afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 avril 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire

